

CHARTRE DES COWORKERS

Le WorkingShare est un espace de coworking coopératif autogéré par ses membres. Des coworkers bénévoles prennent sur leur temps pro et perso pour assurer son bon fonctionnement au quotidien. Pour le confort de tous, cette chartre rappelle les principes d'une cohabitation harmonieuse [au sein de votre tiers-lieu](#).

1 – BIEN VIVRE ENSEMBLE

En intégrant le WorkingShare, vous vous engagez à :

- **respecter l'espace de travail et le matériel** mis à votre disposition (bureaux et parties communes).
- **passer vos appels téléphoniques hors de l'open-space** (les échanges brefs sont tolérés). Le coin silence, les phone boxes, les salles de réunion et espaces détente sont à votre disposition.
- **débarrasser vos bureaux chaque soir** si vous n'avez pas d'abonnement FIX.
- **nettoyer, essuyer et ranger votre vaisselle**, prendre les torchons à laver à tour de rôle.
- **sortir les poubelles en fin de journée** de temps en temps (Jaune : jeudi / Bleue : mardi).

2 – SECURITE DES LOCAUX

Pour la sécurité des locaux et du matériel, lorsque vous êtes le dernier coworker à quitter l'espace, veillez à :

- **fermer correctement les portes et les fenêtres.**
- **éteindre** toutes les lumières.

En cas de départ définitif du WorkingShare : Pensez à rendre les clés et badges d'accès qui vous ont été confiés à votre arrivée. Vous serez bien sûr toujours le ou la bienvenu.e aux événements WorkingShare. « *WorkingShare un jour. WorkingShare toujours !* »

3 – ENGAGEMENT PERSONNEL

En tant que coworker, vous êtes invité (dans la mesure de vos possibilités) à :

- **participer à la bonne ambiance du lieu** : être sympa, bienveillant, souriant, partager vos compétences et meilleures blagues.
- **prendre part aux moments collectifs** qui favorisent et rafraîchissent la vie de groupe (apéros, Pecha Kuchas, Afterworks...).
- **vous impliquer activement dans la vie pratique du WorkingShare**
Toutes les initiatives qui apportent un plus aux coworkers ou à la coopérative sont les bienvenues. Les cogérants se réunissent chaque mois pour accueillir vos bonnes idées et vous accompagner dans leur mise en œuvre.

- **devenir coopérateur**

Vous pourrez ainsi voter les décisions stratégiques de gestion de la coopérative lors des Assemblées Générales (1 personne = 1 voix). Envoyez votre demande à l'adresse : contact@workingshare.org

CHARTRE DES COWORKERS

4 – ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

Le WorkingShare est une société coopérative sous forme de SARL. Son fonctionnement est fondé sur un modèle économique participatif dont nous sommes tous les garants. Afin de maintenir la **stabilité financière** du tiers-lieu, vous vous engagez à :

- **respecter le nombre de jours de présence de votre forfait.** Pas de pointeuse : l'accès au WorkingShare est basé sur la confiance.

Les jours non utilisés ne sont pas reportables le mois suivant.

Vous pouvez toutefois répartir vos journées comme bon vous semble sur le mois.

Exemple : Vous avez souscrit un forfait FLEX (10 jours par mois). Vous pouvez :

- venir 10 journées dans le mois (à la suite ou non)
- ou bien 20 demi-journées
- les jours non utilisés sont définitivement perdus

- **régler votre facture dans les 15 jours** suivant la réception. Les factures sont envoyées en début de mois pour le mois à venir. Comme pour un logement, au WorkingShare on paie son loyer au début du mois.

Votre trésor prend l'eau ?

Ça arrive... Informez les cogérants le plus tôt possible : on en parle, on s'organise.... C'est toujours mieux que de gérer une dette ;)

- **privilégier le paiement par virement automatique**

Idéal si votre fréquentation est régulière avec le même forfait chaque mois.

- **respecter un préavis de 15 jours** en cas de changement de forfait ou de résiliation.

Exemple : En janvier j'occupe un MINI-FLEX (5 jours par mois). Je vois que j'aurais plus de travail en février et j'aimerais passer en FLUX (20 jours par mois). Je préviens les cogérants ou le facilitateur mi-janvier.

Vous vous absentez 1 mois et plus ?

Grandes vacances, congé mat ou simple break : vous pouvez suspendre votre forfait WorkingShare à tout moment. Sachez simplement qu'après 1 mois sans facture, vous devrez de nouveau payer les frais de gestion (40€ HT) à votre retour.

- **rembourser les ardoises de café** avant la fin de chaque mois (Kastler)

Sinon impossible de renouveler le stock de café. Vous voilà prévenus ;)

Bienvenue au WorkingShare !

Document à imprimer en 2 exemplaires originaux

Je soussigné(e), déclare m'engager à respecter la chartre des coworkers WorkingShare.

Date

Signature